



Et puis zut, je me syndique !

- Pour renforcer le mouvement syndical et lui donner la possibilité de mener des luttes plus efficaces,
- Pour obtenir des avancées significatives,
- Pour contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des actifs·ves et retraité·es, au développement du service public d'éducation et au maintien de l'unité de la profession, à la défense des collègues dans leurs démarches.

Ne restez pas seul·es face à l'administration et continuez à faire confiance à la FSU-SNUipp 68.

Profitez de l'expertise de vos représentant·es qui vous accompagneront dans vos démarches et tout au long de vos procédures en vous conseillant.

Montants des cotisations 2025/2026

ÉCHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur·trice <i>Coût réel après impôt</i>						136€ 46,24€	138€ 46,92€	146€ 49,64€	153€ 52,02€	163€ 55,42€	179€ 60,86€
PE classe normale <i>Coût réel après impôt</i>	132€ 44,88€	150€ 51,00€	152€ 51,68€	155€ 52,70€	161€ 54,74€	167€ 56,78€	176€ 59,84€	188€ 63,92€	200€ 68,00€	215€ 73,10€	228€ 77,52€
PE hors classe <i>Coût réel après impôt</i>		220€ 74,80€	231€ 78,54€	244€ 82,96€	262€ 89,08€	274€ 93,16€	280€ 95,20€	IMPORTANT Avec le crédit d'impôt , même si vous êtes non-imposable, le Trésor Public vous fera un remboursement équivalent à 66% du montant de votre cotisation syndicale.			
ÉCHELON	1	2	3	4	HE-A1	HE-A2	HE-A3				
PE classe exceptionnelle <i>Coût réel après impôt</i>	237€ 80,58€	250€ 85,00€	264€ 89,76€	283€ 96,22€	303€ 103,02€	314€ 106,76€	330€ 112,20€				

Majorations éventuelles (en €)

Directeur·trice classe unique / ULIS école / UPE2A	10€	Directeur·trice 2/4 classes	14€
ULIS collège ou SEGPA	13€	Directeur·trice 5/9 classes	20€
PEMF	13€	Directeur·trice 10 classes et +	24€
CPC / classe relai / prison	16€	Directeur·trice SEGPA	28€

Cas particuliers (en €)

PES / PSY stagiaire	80€
Disponibilité / Congé parental / Contractuel·les	100€
Alternant·es / Etudiant·es (M1/M2)	35€
AESH / AED	25€
Retraité·es (pension < 1500 €)	100€
Retraité·es (pension > 1500 €)	105€

Temps partiels : cotisation au prorata avec un minimum de 100€

Votre attestation fiscale vous parviendra en 2027 pour la déclaration des revenus de l'année 2026 (qui comprend toute l'année scolaire 2025-2026).

Où va ma cotisation?

95€ sont reversés à la trésorerie nationale de la FSU-SNUipp pour financer, entre autres, les publications «POUR» et «Fenêtres sur Cours» que vous recevrez. Le reste permet à la FSU-SNUipp 68 de fonctionner, financer les actions (manifestations, stages syndicaux...), éditer et envoyer notre bulletin départemental «Couleurs d'école», et participer à une caisse de solidarité.

MES INFOS

Mme / M. : Nom de naissance :
Prénom : Date de naissance : / /
Adresse : Complément d'adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone : Courriel :

Échelon : ☐ classe normale ☐ hors classe ☐ classe exceptionnelle
Congé : Temps partiel : %

Établissement d'affectation ou de rattachement :

Fonction (adjoint·e, directeur·trice, Psy, EMF, CPC, PES, AESH...) :

J'enseigne en : ☐ monolingue ☐ français bilingue ☐ allemand ☐ LCR

J'adhère à la FSU-SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement de l'école publique et laïque, au maintien de l'unité de la profession et à la défense des collègues dans leurs démarches face à l'administration. J'autorise l'utilisation de ces données pour l'envoi des publications.

☐ Je préfère recevoir les publications départementales (Couleurs d'école) en version numérique.

Tu peux aussi créer ton espace sur notre site (en-haut à droite) avec le courriel que tu nous as communiqué pour accéder à la presse, à ta carte syndicale, à l'attestation fiscale et autres informations.

MODES DE RÈGLEMENT

Profitez d'une réduction de 5€ pour le prélèvement automatique et reconductible (minimum de 100€).

☐ Par prélèvement automatique et reconductible (**réduction de 5€**, en 6 fois au 16 du mois de novembre à avril) : compléter le mandat ci-dessous (reconduction soumise à votre accord chaque fin d'année scolaire)

☐ Par CB en ligne de 1 à 4 fois : <https://adherer.snuipp.fr/68>

☐ Par chèque en totalité ou par chèques multiples à l'ordre de la FSU-SNUipp 68

☐ **Participation libre pour abonder la caisse de solidarité d'un montant de : (à ajouter au montant)**

Montant de l'adhésion :

Date / /

Signature :

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

Paiement : récurrent

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat FSU-SNUipp à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la FSU-SNUipp. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Compléter tous les champs (*) du mandat et joindre un RIB.

Référence Unique du Mandat (réservé au créancier) : FSU-SNUipp 068

Identifiant Créancier SEPA

ICS : FR9307P85966A

Débiteur Nom et Prénom (*) :

Nom : FSU-SNUipp 68

Adresse (*) :

Adresse : 19 bd A. Wallach

Code Postal (*) : Ville (*) :

CP : 68100 Ville : MULHOUSE

Pays (*) :

Pays : France

RIB (*) :

IBAN (*) :

BIC (*) : Nom de la banque :

Le (*) : / / à Signature (*) :